RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rumilly, le 18 janvier 2019

Ville de Rumilly
Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 20
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Objet : Convocation
Nos réf. : PB/NP/SB
Affaire suivie par Sophie BRUYERE, Assistante administrative, Secrétariat Général

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE PUBLIQUE

Madame, Monsieur,

La **prochaine séance publique du Conseil Municipal** aura lieu le
JEUDI 24 JANVIER 2019 à 19 heures 30 min
en Mairie de Rumilly.

A l'ordre du jour figurent :

Conseil Municipal des Jeunes

01) Conseil Municipal des Jeunes :
- Présentation des membres.
- Propositions d'actions pour l'année 2019.

Fonctionnement du Conseil Municipal

02) Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal – Mandat 2014 – 2020
Abrogation et remplacement de la délibération n° 2014-06-02 prise par le Conseil Municipal du 26 juin 2014.

Ressources humaines

03) Formation professionnelle
Convention de partenariat à intervenir entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et la Commune de Rumilly.

Développement interne

04) Garanties communales d'emprunts souscrits par les sociétés Halpades et Sollar relatives à différentes constructions de logements locatifs sociaux sur le territoire de la Commune de Rumilly
Allongement de la dette.

www.mairie-rumilly74.fr

E CAPOË

⇘ Urbanisme

05) Opération d'aménagement de l'ilot rue Montpelaz / rue des Tours
Modalités de concertation au titre des articles L300-2 et R300-1 du Code de l'urbanisme.

⇘ Foncier

06) Dénomination de diverses voiries.

⇘ Education

07) Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 2018 – 2019
Convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie et la Commune de Rumilly.

08) Activités péri et extra scolaires – Accueils de loisirs Mosaïque et Do'minos
Abrogation et remplacement du règlement intérieur au titre de l'année scolaire 2018 – 2019.

⇘ Vie associative

09) Mise à disposition d'un équipement immobilier municipal en faveur de l'association Tennis Club Rumillien
Avenant n° 2 à la convention à intervenir entre l'association Tennis Club Rumillien et la Commune de Rumilly.

⇘ Désignation

10) Désignation au sein des commissions municipales et comités.

⇘ Délégation du Conseil Municipal à M. LE MAIRE

11) Délégation du Conseil Municipal à M. LE MAIRE en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Abrogation et remplacement de la délibération n° 2016-04-07 prise par le Conseil Municipal du 28 avril 2016.

12) Compte-rendu des décisions prises par M. LE MAIRE sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Pierre BECHET

VILLE DE RUMILLY (Haute-Savoie)